

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PRESCRITE PAR L'UE POUR DES GROUPES DE PRODUITS

d'après le règlement no. 1907/2006 (REACH) du 18 décembre 2006

pour **Coke fin de lignite**

Etablie le: **01.10.2007**

Remise à jour le:

Page: **1** de 12

1. Dénomination du produit/de la préparation et raison sociale de l'entreprise

1.1 Informations sur le produit

Marque commerciale

Coke fin de lignite

Remarque: Les substances naturelles conformément à l'article 2, alinéa 7, lettre b, ne sont pas soumises à l'obligation d'enregistrement selon le règlement 1907/2006 (REACH)

1.2 Principale application

Concentré de carbone, adsorbant

1.3 Informations sur le fabricant/fournisseur

1.3.1 Fabricant

RWE Power AG

Fournisseur

Rheinbraun Brennstoff GmbH

Rue

Stüttgenweg 2

Code pays/Code postal/Ville

D-50935 Köln

Téléphone

+49 (0) 221/480-0

1.3.2 Division pouvant fournir des informations

Service Vente Industrie (Abt. Industriertrieb)

Téléphone **+49 (0) 221/480-22520**

Téléfax **+49 (0) 221/480-1369**

1.3.3 Renseignements en cas d'urgence

+49 (0) 172/242 4379

(après les heures de bureau 8:00 -17:00 h)

1.3.4 Personne compétente joignable par courriel

Stephan.Schwinn@rwe.com

2. Dangers éventuels

2.1 Désignation des dangers

néant

2.2 Remarques relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Si les produits sont utilisés conformément à leurs fins, ils ne présentent aucun risque pour la santé ou l'environnement

Remarque:

Dans le sens de la directive 1999/45/CE ou de la directive 67/548/CEE ne sont pas à considérer comme «substance dangereuse».

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PRESCRITE PAR L'UE POUR DES GROUPES DE PRODUITS

d'après le règlement no. 1907/2006 (REACH) du 18 décembre 2006

pour **Coke fin de lignite**

Etablie le: **01.10.2007**

Remise à jour le:

Page: **2** de 12

3. Composition/Données sur les composants

3.1 Spécification chimique et physique (valeurs indicatives)

		a) Coke fin de lignite
Eau	% en poids	0,5
Cendres	% en poids	9,0
Matières volatiles	% en poids	3,0
Carbone fixe	% en poids	87,5
Granulométrie	mm	-

3.1.1 No. CAS Dénomin. selon la directive de l'UE Lettre d'identif. Phrases R
néant **Coke (charbon)** **néant**

3.1.2 Numéro(s) d'identification
néant

3.2 Composants avec valeurs limites pour le poste de travail

Poussières fines (selon TRGS 900)

3.3 Composants présentant un danger pour la santé ou l'environnement dans le sens de la directive 67/548/CEE et pouvant être contenus dans le produit avec une teneur ≥ 1 % en poids:

CaO oxyde de calcium et/ou Ca(OH)₂ hydroxyde de calcium

CaO et Ca(OH)₂ sont à classer comme composants provoquant une « irritation » (« Xi »).
A ces composants s'appliquent les phrases R 37/38/41. La teneur efficace d'oxyde de calcium et d'hydroxyde de calcium dans le coke fin est < 3 % en poids. Pour cette raison, ils n'exercent aucune influence sur la classification des produits. (voir directive 1999/45/CE)

4. Mesures de premiers secours

4.1 Remarques générales
néant

4.2 Après inhalation
de grandes quantités : air frais ; voir également no. 3 et 11

4.3 Après contact cutané
faible irritation de la peau, laver avec de l'eau

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PRESCRITE PAR L'UE POUR DES GROUPES DE PRODUITS

d'après le règlement no. 1907/2006 (REACH) du 18 décembre 2006

pour **Coke fin de lignite**

Etablie le: **01.10.2007**

Remise à jour le:

Page: **3** de 12

4.4 Après contact des yeux
rincer à l'eau

4.5 Après absorption du produit
**ne présente aucun danger pour la santé lorsqu'il s'agit de petites quantités,
boire de l'eau**

4.6 Remarques pour le médecin
néant

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Produits d'extinction appropriés

en silo fermé, étouffement de l'incendie par:

- fermeture hermétique

à l'extérieur du silo:

- eau + agent mouillant (utiliser uniquement en jet aspergeant)

- mousse carbonique (utiliser uniquement une mousse secondaire)

- recouvrir de terre humide, de sable ou de matière analogue

5.2 Agents extincteurs et matériel d'incendie inappropriés

- Matériel d'incendie avec forte déjection d'agents extincteurs

- Jet d'eau de grand débit

5.3 Dangers particuliers dus au produit, à ses éléments de combustion ou aux émanations de gaz
néant

5.4 Equipement de protection particulier

vêtements de protection anti-feu en cas d'incendie

6. Mesures à prendre en cas de dégagement non voulu

6.1 Mesures de sécurité pour les personnes

Eviter les sources d'allumage

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PRESCRITE PAR L'UE POUR DES GROUPES DE PRODUITS

d'après le règlement no. 1907/2006 (REACH) du 18 décembre 2006

pour **Coke fin de lignite**

Etablie le: **01.10.2007**

Remise à jour le:

Page: **4** de 12

**6.2 Mesures de protection de l'environnement
néant**

6.3 Procédés de nettoyage/ramassage
- ramasser mécaniquement et remplir les récipients prévus à cet effet
- nettoyer à l'eau les endroits salis

6.4 Remarques supplémentaires
Le produit dégagé peut éventuellement être réemployé.

7. Manipulation et entreposage

7.1 Manipulation

7.1.1 Remarques pour la sécurité de la manipulation

Entreposage et manutention du produit uniquement en systèmes fermés.

7.1.2 Remarques pour la protection contre l'incendie et l'explosion

- **Procéder à l'enlèvement immédiat de tout amoncellement à l'extérieur de l'installation.**

7.2 Entreposage

7.2.1 Prescriptions relatives aux entrepôts et conteneurs

- **La température d'entreposage ne doit pas dépasser 80 °C**
- **L'installation de silo doit pouvoir être fermée hermétiquement**
- **Eviter les sources d'allumage**
- **Les pièces de l'installation doivent être en connexion conductrice et mises à la terre**

7.2.2 Remarques pour entreposage conjoint

néant

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PRESCRITE PAR L'UE POUR DES GROUPES DE PRODUITS

d'après le règlement no. 1907/2006 (REACH) du 18 décembre 2006

pour **Coke fin de lignite**

Etablie le: **01.10.2007**

Remise à jour le:

Page: **5** de 12

7.2.3 Informations supplémentaires concernant les conditions d'entreposage

Interdiction de fumer. Flamme ouverte ou feu sont interdits à proximité des installations de silo ou de chargement.

7.2.4 Classe d'entrepôt

ne convient pas

8. Limites d'exposition et équipement personnel de protection

8.1 Limites d'exposition

8.1.1 Valeurs limites pour les poussières fines:

Fraction absorbable par inhalation 10 mg/m³

Fraction traversant les alvéoles 3 mg/m³

8.2 Délimitation et surveillance de l'exposition

8.2.1 Équipement personnel de protection

8.2.1.1 Mesures générales d'hygiène et de protection

Eviter tout développement de poussières

8.2.1.2 Protection des voies respiratoires

Suivant l'importance de la formation de poussières: masque de protection (degré de protection P1)

8.2.1.3 Protection des mains

Gants en nitrile ou combinaison cuir/coton

Aucune limitation de la durée du port par suite du produit

8.2.1.4 Protection des yeux

Suivant l'importance de la formation de poussières: lunettes de protection

8.2.1.5 Protection du corps

en cas d'exposition prolongée aux poussières : crème pour les mains

8.2.2 Délimitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Nettoyer l'air de refoulement, de fluidisation et de fuite avec des filtres appropriés

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PRESCRITE PAR L'UE POUR DES GROUPES DE PRODUITS

d'après le règlement no. 1907/2006 (REACH) du 18 décembre 2006

pour **Coke fin de lignite**

Etablie le: **01.10.2007**

Remise à jour le:

Page: **6** de 12

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Généralités **granulée, produit fluctuant**

9.1.2 Couleur **brun foncé**

9.1.3 Odeur **sans odeur spécifique**

9.2 Informations importantes relatives à la protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'à la sécurité

9.2.1 Valeur pH **alcaline (dans l'eau au dessus du coke déposé d'une solution de coke/eau de 10%)**

9.2.2 Point/Plage d'ébullition **ne convient pas**

9.2.3 Point d'éclair **ne convient pas**

9.2.4 Inflammabilité **n'est pas aisément inflammable, d'après VDI 2263**

9.2.5 Risque d'explosion **non-explosible en mélange avec l'air**

9.2.6 Propriétés favorisant les incendies **néant**

9.2.7 Pression de la vapeur **ne convient pas**

9.2.8 Densité relative **ne convient pas**

9.2.9 Solubilité **ne convient pas**

9.2.10 Solubilité dans l'eau **insoluble**

9.2.11 Coefficient de distribution **non applicable**

9.2.12 Genre de viscosité **ne convient pas**

9.2.13 Test de séparation

à l'aide de solvants **non applicable**

9.2.14 Contenu en solvants **ne convient pas**

9.2.15 Indications supplémentaires:

Matière combustible solide (classe de combustion A)

Comportement de combustion, d'après VDI 2263 à 100 °C:

Indice de combustibilité (BZ) 2 (brève inflammation et extinction rapide)

Température d'inflammation : **> 850°C**

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PRESCRITE PAR L'UE POUR DES GROUPES DE PRODUITS

d'après le règlement no. 1907/2006 (REACH) du 18 décembre 2006

pour **Coke fin de lignite**

Etablie le: **01.10.2007**

Remise à jour le:

Page: **7** de 12

Susceptibilité à l'auto-inflammation :

**non susceptible à l'auto-
échauffement selon ADR/RID**

Densité en vrac:

env. 0,45 g/cm³

10. Stabilité et réactivité

10.1 Situations à éviter

Il faut empêcher toute arrivée d'air incontrôlée afin d'éviter l'auto-inflammation

10.2 Matières à éviter

néant

10.3 Produits de décomposition dangereux

néant

11. Données concernant la toxicologie

11.1 Propriétés selon les voies d'exposition

11.1.1 Inhalation

La majeure partie du charbon pulvérisé est sans danger pour l'alvéole pulmonaire. Ce n'est qu'en cas de haute concentration de poussières que les fines poussières attaquant l'alvéole peuvent dépasser la valeur limite générale pour les poussières selon TRGS 900. Il s'ensuit alors un surfonctionnement du mécanisme de purge des voies respiratoires. Le coke (pulvérisé) irrite les muqueuses des voies respiratoires supérieures.

11.1.2 Absorption

Le produit n'est pas toxique

11.1.3 Contact avec la peau et les yeux

Aucun effet toxique n'a pu être constaté chez le producteur au cours des dizaines d'années d'expériences acquises dans la manipulation du produit. Un contact cutané avec le coke, peut, dans le cas des peaux sensibles ou sur une peau humide par suite de la sueur, donner lieu à de faibles irritations. Le coke (pulvérisé) peut donner lieu à une conjonctivite.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PRESCRITE PAR L'UE POUR DES GROUPES DE PRODUITS

d'après le règlement no. 1907/2006 (REACH) du 18 décembre 2006

pour **Coke fin de lignite**

Etablie le: **01.10.2007**

Remise à jour le:

Page: **8** de 12

11.1.4 Effet particulier de certains composants

Sans application de mesures contre l'inhalation (par ex. équipement personnel de protection selon 8.2.1.2), un dépassement des valeurs limites générales pour le coke pulvérisé selon TRGS 900 peut se traduire par une obstruction chronique des voies respiratoires par suite de l'inhalation (au cours de plusieurs années ou de plusieurs dizaines d'années) des particules de coke pulvérisé traversant les alvéoles.

11.2 Toxicologie

11.2.1 Toxicocinétique, métabolisme et répartition

Vu sa composition chimique, ce produit ne donne pas lieu à une quantité significative de produits de décomposition toxiques dans le cadre du métabolisme.

11.2.2 Effets aigus (toxicité aiguë, effet d'irritation ou caustique)

Seul un faible effet irritant a été constaté chez le producteur lors de la manipulation du produit suivie par la médecine du travail pendant des dizaines d'années d'expériences.

11.2.3 Sensibilisation

Aucun effet de sensibilisation n'est apparu chez le producteur lors de la manipulation du produit suivie par la médecine du travail pendant des dizaines d'années.

11.2.4 Effet dans le cas d'une absorption répétée (toxicité, effet d'irritation ou caustique)

En cas de dépassement répété des valeurs limites générales pour les poussières selon TRGS 900 pendant des années ou des décennies, sans utilisation d'équipements de protection personnels, par exemple selon point 8.2.1.2, une obstruction chronique des voies respiratoires est à escompter.

11.2.5 Effet cancérigène, mutagène et influençant la reproduction

Aucune indication sur un effet cancérigène, mutagène ou influençant la reproduction n'a pu être obtenue au cours des dizaines d'années de manipulation pratique suivie par la médecine du travail.

11.2.6 Expériences pratiques

Le coke fin de lignite n'a qu'un faible effet irritant sur la peau vu sa composition. Le coke (pulvérisé) inspiré ou absorbé n'a aucun effet cancérigène, ni mutagène, fibrogène, allergique ou chimo-toxique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PRESCRITE PAR L'UE POUR DES GROUPES DE PRODUITS

d'après le règlement no. 1907/2006 (REACH) du 18 décembre 2006

pour **Coke fin de lignite**

Etablie le: **01.10.2007**

Remise à jour le:

Page: **9** de 12

12. Informations spécifiques à l'environnement

12.1 Ecotoxicité

Néant, car les produits ne sont pas solubles dans l'eau.

12.2 Mobilité

Les produits ne sont pas toxiques pour les eaux souterraines voir point 15.2.8

12.3 Persistance et dégradation

**Aucune adsorption notable par les sols n'est à prévoir, donc ne s'applique pas.
Les produits peuvent être éliminés dans des stations d'épuration mécaniques.**

12.4 Potentiel de bioaccumulation

néant

12.5 Résultat de la détermination des propriétés PBT (persistance, bioaccumulation, toxicité)

néant

12.6 Autres effets nuisibles

néant

13. Remarques relatives au traitement des déchets

13.1 Produit

13.1.1 Mesures conseillées

Réutilisation ou mise en décharge

13.1.2 No. de code déchets Dénomination des déchets

Contrôle

En fonction du cas spécifique, l'exploitant est tenu de procéder à une affectation selon CEC (catalogue européen des déchets) ou le règlement régissant la liste des déchets pour le produit utilisé.

13.2 Emballages non nettoyés

13.2.1 Mesures conseillées

néant

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PRESCRITE PAR L'UE POUR DES GROUPES DE PRODUITS

d'après le règlement no. 1907/2006 (REACH) du 18 décembre 2006

pour **Coke fin de lignite**

Etablie le: **01.10.2007**

Remise à jour le:

Page: **10** de 12

14. Prescriptions relatives au transport (national, international)

14.1 Transport routier GGVSE, ADR / RID

néant

14.2 Transport fluvial GGVBInSch, ADN/ADNR

néant

14.3 Transport maritime GGVSee, IMDG - Code

néant

14.4 Transport aérien ICAO - TI et IATA - DGR

néant

14.5 Transport/Données supplémentaires

néant

15. Informations sur les directives légales et la législation

15.1 Identification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Pas de substance dangereuse dans le sens des directives susmentionnées

Il n'est pas indispensable d'évaluer la sécurité de la substance

15.1.2 Désignation des risques particuliers des substances dangereuses et préparations (Phrases R)

néant

15.1.3 Recommandations de sécurité pour les substances dangereuses et leurs préparations (Phrases S)

néant

15.2 Directives communautaires particulières

néant

15.3 Prescriptions nationales

15.3.1 Décret sur la sécurité d'exploitation (BetrSichV)

Ne forme aucun mélange poussières/air explosif

15.3.2 Décret sur le transport routier et ferroviaire des matières dangereuses (GGVSE)

ne convient pas

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PRESCRITE PAR L'UE POUR DES GROUPES DE PRODUITS

d'après le règlement no. 1907/2006 (REACH) du 18 décembre 2006

pour **Coke fin de lignite**

Etablie le: **01.10.2007**

Remise à jour le:

Page: **11** de 12

- 15.3.3 Décret sur les substances dangereuses (GefStoffV)
Pas de « substance dangereuse » dans le sens du §4 du décret sur les substances dangereuses
- 15.3.4 Décret relatif aux accidents (StörfallV)
n'est pas soumis au décret relatif aux accidents
- 15.3.5 Instructions techniques « Air » (TA Luft)
Air de refoulement et de fuite à teneur en poussières à évacuer conformément aux règles des instructions techniques Air
- 15.3.6 Classe de danger pour l'eau
Aucun danger pour les eaux selon no. 1.2 a VwVwS (No d'identification 801 Annexe 1)
- 15.3.7 Prescriptions, limitations et décrets d'interdiction supplémentaires

Règles techniques pour les substances dangereuses:
TRGS 900 Valeurs limites à respecter aux postes de travail

Règles des caisses de prévoyance contre les accidents
BGR 117 Travail dans des réservoirs et locaux étroits
BGR 117-1 Réservoirs, silos et locaux étroits
Partie I: Travail dans des réservoirs, silos et locaux étroits
BGR 132 Eviter tout risque d'inflammation par suite des décharges électrostatiques

16. Divers

16.1 Phrases R complètes

R 37/38	Irrite la peau et les voies respiratoires
R 41	Risque important de graves dommages pour les yeux

16.2 Remarques relatives à la formation

néant

16.3 Restrictions recommandées au niveau de l'application

Si les remarques relatives à la sécurité sont appliquées et les propriétés du produit respectées

néant

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PRESCRITE PAR L'UE POUR DES GROUPES DE PRODUITS



d'après le règlement no. 1907/2006 (REACH) du 18 décembre 2006

pour **Coke fin de lignite**

Etablie le: **01.10.2007**

Remise à jour le:

Page: **12** de 12

16.4 Interlocuteur pour toute information technique

Rheinbraun Brennstoff GmbH

Abt. Industriertrieb

Tél: +49 221 480 22274

D-50416 Köln

16.5 Sources

Etudes et définitions internes sur la base d'une longue expérience dans la manipulation des produits décrits.

16.6 Autres Remarques

Les informations de la présente fiche de données reflètent les connaissances actuelles du producteur ou vendeur. Il ne s'agit aucunement de propriétés contractuelles garantissant la qualité des produits traités dans ce contexte, à savoir les produits de coke à base de lignite rhénan.